

Forum Régional de l'OCDE:

« Optimiser les retombées de la facilitation des échanges en terme de développement »

Yaoundé, 27 – 28 Septembre 2006

Suivre les résultats des programmes de renforcement des capacités

Présentation par Mme Fleurette Málaka MIANGOZARA,
Conseillère , Ministère du Commerce, de la Promotion de
l'Entreprise et de l'Artisanat du Burkina Faso

Structure de la présentation

- **Contexte**
 - GATT
 - OMC
- **Négociations sur la facilitation des échanges**
 - Bénéfices commerciaux
 - Besoins de réformes
 - Tendances des résultats
- **Programmes de renforcement des capacités**
 - Évolution des réformes
 - Suivi et évaluation des capacités acquises

Contexte

- **GATT**

- Art. V
- Art. VIII
- Art. X

- **OMC**

- Conférence Ministérielle
- Conseil Général
- Conseil du Commerce des Marchandises

Contexte

- **GATT**

- **Art. V :**

- ✓ Liberté de transit (Pas d'obstacles ou droits non raisonnables)

- **Art. VIII:**

- ✓ Redevances et formalités se rapportant à l'importation et à l'exportation (Reconnaissance de la nécessité de réduire le nombre et la diversité des redevances et des formalités d'importation et d'exportation)

- **Art. X:**

- ✓ Publication et application des règlements relatifs au commerce (Publication et mise à disposition des renseignements concernant les échanges commerciaux)

Contexte

- **OMC**
 - Conférences Ministérielles
 - ✓ Singapour (Nouvelles questions)
 - ✓ Genève (Technologies de l'information)
 - ✓ Seattle (Divergences)
 - ✓ Doha (Paragraphe 27)
 - ✓ Cancun (Divergences)
 - ✓ Hong Kong (Annexe E)
 - Conseil Général
 - ✓ Texte de juillet 2004 (Annexe D)

OMC

- **Conseil du Commerce des Marchandises**
 - Déclaration Ministérielle de Singapour (Art. 21)
 - ✓ Entreprendre des travaux exploratoires et analytiques
 - ✓ S'inspirer des travaux des autres organisations internationales compétentes au sujet de la simplification des procédures commerciales
 - ✓ Voir s'il y a lieu d'établir des règles de l'OMC dans ce domaine
 - Déclaration Ministérielle de Doha (Paragr. 27)
 - ✓ Examiner et, selon qu'il sera approprié,
 - ✓ Clarifier et améliorer les aspects pertinents des articles V, VIII et X du GATT de 1994.

Négociations sur la facilitation des échanges

- **Bénéfices commerciaux**
 - ✓ Rendre les transactions commerciales aussi efficaces que possible par la rationalisation des procédures, de la documentation et des flux d'informations sur le commerce international
 - ✓ Définir les mesures d'assistance technique et de renforcement des capacités destinés à aider les pays concernés par la mise en œuvre des résultats des négociations

Négociations sur la facilitation des échanges

- **Besoins de réformes**
 - ✓ Pour un système de diffusion des renseignements
 - ✓ Pour un mécanisme de consultation et de réexamen administratif
 - ✓ Sur le plan institutionnel par la simplification et la modernisation des procédures douanières
 - ✓ Par la formation des personnels des douanes, du commerce, du transport, du secteur privé et des formateurs

Négociations sur la facilitation des échanges

- **Tendances des résultats**
 - Amélioration, clarification des dispositions du GATT de 1994
 - Évaluation des besoins et priorités en assistance technique et en renforcement des capacités
 - Propositions d'objectifs communs de réformes

Tendances des résultats

- Amélioration, clarification des dispositions du GATT de 1994
 - Analyse du cadre du mandat de Doha
 - Examen des propositions sur l'assistance technique et de renforcement des capacités
 - Mise en œuvre des dispositions de l'OMC sur le terrain si conclusion d'accord

Tendance des résultats

- **Evaluation des besoins**
 - Réponses au questionnaire d'auto-évaluation
 - Propositions des donateurs
 - Structures existantes sur le terrain

Tendance des résultats

- **Propositions de réformes**

- Création de nouvelles capacités (physiques, humaines, institutionnelles,...)
- Renforcement des capacités existantes (Guichet unique, Trade Point, Sydonia,...)
- Travaux en cours (OMD, OCDE, CNUCED, BM, CEFACT/ ONU,...)

Des programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique

- Suivi des résultats des réformes
 - Mécanisme de suivi et d'évaluation sur le terrain
 - Respect d'engagement
 - Responsabilité mutuelle

Suivi des résultats des réformes

- **Mécanisme de suivi et d'évaluation sur le terrain**
 - Mise en place d'un comité de pilotage pour évaluer si les mesures prises répondent aux besoins liés à la mise en œuvre des résultats des négociations
 - Etablissement d'un point focal chargé de la coordination du programme à mettre en œuvre sur le terrain
 - Mise en cohérence des programmes de réformes avec les stratégies de développement du pays

Suivi des résultats des réformes

- **Respect des engagements**
 - Renforcement des dispositions existantes des Accords de l'OMC
 - Obligations de notifications des réformes

Suivi des résultats des réformes

- **Responsabilité mutuelle**
 - Pays bénéficiaire (obligation des membres de l'OMC)
 - ✓ Ministère du Commerce (chef de file des questions OMC)
 - ✓ Douanes (réformes)
 - ✓ Secteur privé (mesures prises)
 - ✓ Comité de pilotage (suivi / évaluation)
 - ✓ Point Focal (coordination des travaux)
 - Bénéficiaire et donateurs (obligation de transparence et approche participative)

Suivi et évaluation des capacités acquises

- **Sur le terrain**

- Comité de pilotage ou comité de suivi des accords de l'OMC
- Indicateurs de progrès (transparence, prévisibilité...)
- Impacts des résultats
- Evaluation par des experts ou institution indépendante

- **Au niveau de l'OMC**

- Rapports périodiques, notifications des membres
- Réunion de haut niveau (commerce, douanes, négociateurs, donneurs)

Merci de votre attention

- MIANGOZARA Fleurette
Màlaka
- Conseillère en politiques
commerciales
- Direction Générale du
Commerce du Burkina Faso
- Tel: +226 76 03 26 10
- Fax: +226 50 32 60 04
- Email:
miangozarafleur@yahoo.fr

